



Président : M. Zenon ROSSIDES (Chypre).

*Déclaration du Président*

1. Le PRÉSIDENT déclare qu'il a toujours été profondément convaincu qu'il était absolument indispensable de promouvoir un ordre international fondé sur le respect du droit si l'on voulait éviter la guerre et les conflits, et instaurer la paix et le progrès. Aussi est-il particulièrement fier d'avoir été appelé à assumer la présidence de la Sixième Commission qui a déjà tant fait pour la codification et le développement progressif du droit international. C'est ainsi qu'avec le concours de la Commission du droit international elle a joué un rôle prépondérant dans l'organisation de conférences qui ont codifié les règles traditionnelles du droit des gens dans certains domaines importants comme le droit de la mer, le droit des relations diplomatiques et consulaires et le droit des traités. La Sixième Commission a par ailleurs contribué au développement du droit des Nations Unies ainsi qu'à l'élucidation des principes de la Charte, notamment en terminant l'année précédente l'examen de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies et en recommandant son adoption par l'Assemblée générale [résolution 2625 (XXV)].

2. Les réalisations accomplies sont certes importantes, mais il ne faut cependant pas oublier qu'il reste encore un long chemin à parcourir. Le Président est convaincu que la vingt-sixième session de l'Assemblée générale sera pour la Sixième Commission l'occasion de faire une nouvelle fois œuvre féconde, notamment dans le domaine des relations entre les Etats et les organisations internationales et du

droit commercial international ainsi qu'en ce qui concerne la définition de l'agression.

3. Rappelant que la Sixième Commission est également saisie d'une question extrêmement importante concernant le rôle de la Cour internationale de Justice, le Président souligne que, pour que l'Organisation des Nations Unies puisse contribuer de la manière la plus efficace possible à l'établissement d'un rôle international fondé sur le respect du droit, il est indispensable que les Etats et l'Organisation elle-même aient plus fréquemment recours à la Cour.

*Election du Vice-Président*

4. M. TAMMES (Pays-Bas) propose d'élire M. Duke E.E. Pollard (Guyane).

*M. Pollard (Guyane) est élu vice-président par acclamation.*

*Election du Rapporteur*

5. M. IGUCHI (Japon) propose d'élire M. Alfons Klafkowski (Pologne).

*M. Klafkowski (Pologne) est élu rapporteur par acclamation.*

6. M. OSMAN (Egypte), prenant la parole au nom du Groupe des Etats d'Afrique, félicite le Président, le Vice-Président et le Rapporteur pour leur élection.

*La séance est levée à 16 h 40.*